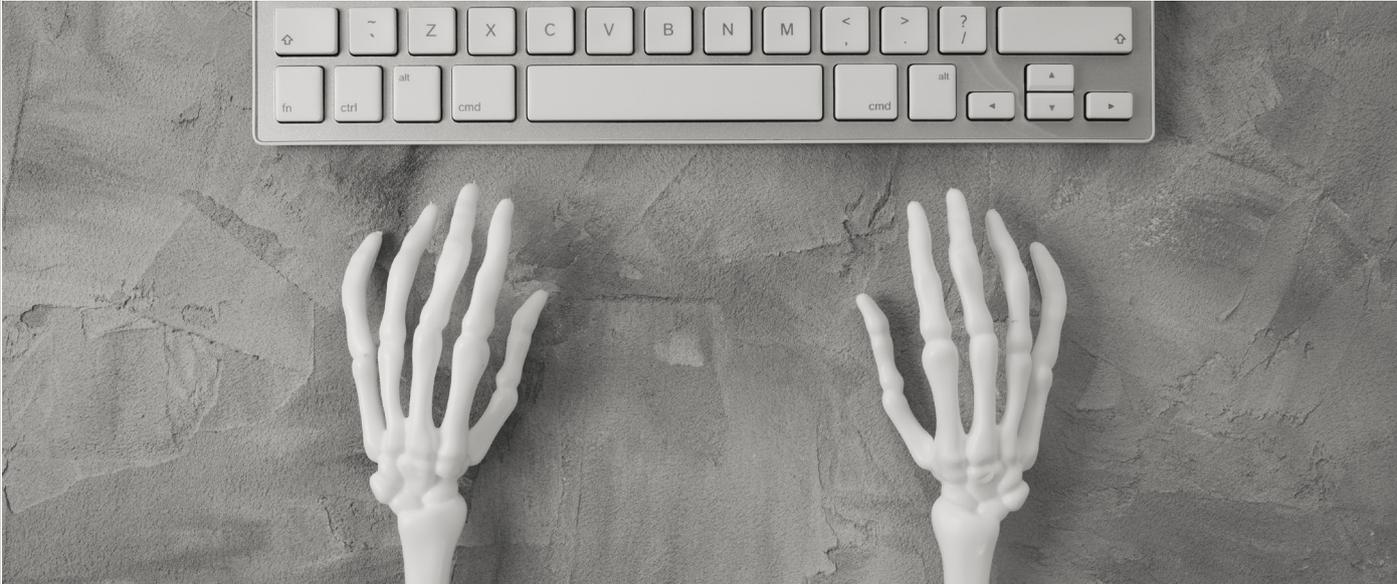


RÉFORME DES RETRAITES : FACE AU PASSAGE EN FORCE DU GOUVERNEMENT C'EST TOUT LE MONDE DU TRAVAIL QUI DOIT RÉAGIR ! Nous ne voulons pas crever au boulot !



Nous y voilà !

Après 1 mois de report sous prétextes de prolongement des concertations la Première ministre vient de dévoiler son projet de réforme après s'être assurée du vote des LR à l'Assemblée.

Durant des semaines de matraquage médiatique et macroniste on nous a asséné des arguments toujours plus biaisés :

- Les français auraient approuvé cette réforme en élisant le Président de la République. C'est oublier que beaucoup ont voté contre son adversaire d'extrême-droite, et que l'abstention a frôlé des records en dépassant 28%.

Dans tous les sondages plus de 70% de la population déclare ainsi être opposée à tout report de l'âge de départ à la retraite

La réforme serait indispensable pour « sauver » notre système à qui la majorité trouve toutes les qualités après avoir voulu en changer complètement en 2019/2020. Pourtant il n'y a aucune urgence financière d'après le Conseil d'Orientation des Retraites

- En 2021 et 2022 le système était équilibré et les déficits à venir sont proportionnellement très faibles. A tel point qu'Élisabeth Borne se croit obligée de les additionner sans l'expliquer.
- Le CICE a eu un coût exorbitant et un effet nul sur l'emploi. Transformé en allègement de cotisations sociales, son coût est de 90 milliards d'euros. Et pour les retraites on manquerait de financement ? Cette histoire de « réforme » ce n'est ni plus ni moins qu'une arnaque

**Dans toutes les perspectives la part des retraites dans le PIB reste stable.
Il n'y a donc pas péril en la demeure.**

Malgré tout Macron et le gouvernement décident de s'arc-bouter sur leur réforme « quoi qu'il NOUS en coûte » et voici ce qu'ils veulent nous imposer :

- Report de l'âge légal à 64 ans
- Augmentation jusqu'à 172 trimestres pour la durée de cotisations
- Suppression des régimes spéciaux sous prétexte que les « métiers ont changé » alors que les missions de service publics et la pénibilité sont toujours là
- Ponction dans la caisse des AT/MP pour éviter que les entreprises ne contribuent plus
- Création d'un index sur l'emploi des seniors mais non-contraignant pour les entreprises

C'est pourquoi pour la première fois en 12 ans toutes les organisations syndicales dénoncent la brutalité de ce projet et appellent à se mobiliser jusqu'à son retrait.

Âge de départ à la retraite : avant et après la réforme			
Âge légal de départ repoussé de 62 ans à 64 ans			
Je suis né ...	Âge de départ à la retraite avant la réforme	Âge de départ à la retraite avec la réforme	Date d'application de la réforme
... au 1 ^{er} semestre 1961 ou avant	62 ans	62 ans	Non applicable
... au 2 nd semestre 1961		62 ans et 3 mois	2 nd semestre 2023
... en 1962		62 ans et 6 mois	2024
... en 1963		62 ans et 9 mois	2025
... en 1964		63 ans	2026
... en 1965		63 ans et 3 mois	2027
... en 1966		63 ans et 6 mois	2028
... en 1967		63 ans et 9 mois	2029
... en 1968 ou après		64 ans	2030

VOUS VOYEZ VOUS TRAVAILLER JUSQU'À 64 ANS ?

25% des travailleurs les plus pauvres sont morts avant même de prendre leur retraite à 62 ans déjà.

Aides à domicile ou soignants dans les UGECAM, beaucoup finiront en invalidité abîmés et usés. Retarder leur départ à la retraite c'est les laisser dans la zone grise et faire payer par l'invalidité ce qui devrait relever de la retraite. Les mesures annoncées sur la pénibilité relèvent de l'usine à gaz.

Au-delà de ces métiers particulièrement exposés, la dégradation des conditions de travail dans l'ensemble de nos organismes ou structures est telle que oui travailler 2 ans de plus c'est insupportable ! Suppression de postes, réorganisations incessantes, informatique défaillante, nous n'en pouvons plus ! D'autant plus quand on sait que la réforme n'est pas nécessaire et ne vise qu'à répondre au dogme européen de réduction des dépenses publiques !

Une réponse rapide et forte est donc nécessaire pour contrer ce projet antisocial. C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales vous appellent à être massivement en grève et en manifestation :

Le JEUDI 19 JANVIER

200 RASSEMBLEMENTS INTERSYNDICAUX PARTOUT EN FRANCE

Ensuite partout tenons des AG pour inscrire la mobilisation dans la durée jusqu'au retrait du projet et convaincre les salariés qu' AVEC LA CGT UNE AUTRE RETRAITE EST POSSIBLE

- Age légal de départ à 60 ans au plus tard - 37.5 annuités pour une pension à taux plein
- Pension minimale à hauteur du SMIC CGT soit 2000e bruts
- Reconnaissance de la pénibilité facilitée par métier
- Maintien des « régimes pionniers » pour un alignement vers le haut tel que voulu par Ambroise Croizat à l'origine